

**Document de sélection u19 u22 saison 2022/2023**

**Document qui reste à finaliser pour la saison hivernale**

Pour les stages « **Toussaint et Bessans novembre** » :

A l'issue des 2 manches du Biathlon Summer Tour (Tuffes Grandvaux / Arçon ESSS).

- les athlètes inscrits au sein du PPF du CIE Biathlon Massif Jurassien 2022/2023.

- la sélection pourra être complétée par les athlètes ayant rempli les conditions suivantes à l'issue des BST :

\*prise en compte du classement général des BST : les athlètes réalisant les mêmes critères FFS que ceux du PPF pourront réintégrer le groupe CSMJ. <http://www.ffs.fr/pdf/hautniveau/FFShn-hn7e.pdf>

\*athlètes ayant réalisé 1 podium ou 2 tops 5 dans leur catégorie sur les épreuves du BST.

\*athlètes ayant réalisé le critère « temps de ski » (cf tableau). Prise en compte de la moyenne du temps de ski des 2 sprints du BST : celui-ci doit être inf. ou égal au seuil de performance identifié par le CSMJ. (calcul en % sur la moyenne des 5 meilleurs tps de ski scratch u19/u22).



**TABLEAU REFERENCE TEMPS DE SKI**

**Hommes :**

Années	U18	U19	U20	U21	U22
% tps ski limite	10,00%	7,00%	5,00%	5,00%	2,00%

**Dames :**

Années	U18	U19	U20	U21	U22
% tps ski limite	10,00%	6,00%	4,00%	4,00%	2,00%



:



Fédération Française de Ski  
**COMITE DE SKI DU MASSIF JURASSIEN**



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

